

FIDEME®

Fonds d'Investissement de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Le **FIDEME®** est un fonds, doté de 45 millions d'euros et destiné à promouvoir et à faciliter le financement de projets dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie et de la valorisation des déchets, en France métropolitaine et dans les DOM/TOM. Le **FIDEME®** intervient en quasi-capital par la souscription à des obligations émises par des sociétés développant des projets éligibles au fonds.

Le fonds est géré par Iéna Environnement, société de gestion agréée par la COB et filiale à 100% de CDC IXIS, la banque d'investissement du Groupe Caisse des Dépôts.

Le **FIDEME®** en quelques mots ...

- Il est destiné à faciliter le financement de projets d'investissements de plusieurs millions d'euros.
- Il apporte un financement intermédiaire (mezzanine) entre les fonds propres des promoteurs de projets et la dette bancaire classique.
- Il finance des projets utilisant des technologies connues présentant des avantages en termes de protection de l'environnement.
- Il n'intervient pas en capital risque (donc en fonds propres).
- Il n'est pas destiné à financer des entreprises en phase de démarrage.
- Il n'est pas destiné à développer des innovations technologiques.

Le **FIDEME**[®] : un véhicule financier public/privé pour financer vos projets dans l'environnement et les énergies renouvelables



FIDEME[®] : Un fonds public/privé

Le **FIDEME**[®] a été conçu pour faciliter le financement des projets dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie et de la valorisation des déchets.

Le financement du **FIDEME**[®] se substitue partiellement à celui des promoteurs du projet et des établissements de crédit à travers une intervention en quasi-fonds propres. Cette participation prendra une forme obligataire, généralement assortie d'une clause de conversion en action (OC) ou de bons de souscription d'actions (OBSA).

Le **FIDEME**[®] proposera des maturités de 7 à 10 ans voire plus, avec une période de grâce d'un an maximum. Il devra bénéficier de garanties similaires à celles données aux établissements de crédit, mais d'un rang inférieur.

Le **FIDEME**[®] apporte donc une ressource financière additionnelle. Le coût de ce financement demeurera très compétitif en regard de celui exigé pour des fonds propres pour les projets de ce type.



FIDEME[®] et aides d'Etat

La participation de l'ADEME dans le **FIDEME**[®] a conduit les pouvoirs publics à notifier le fonds auprès des instances communautaires au titre des aides d'Etat.

Le **FIDEME**[®] a été autorisé par la Commission Européenne (N° 354/2001) qui a défini que 20% d'un financement **FIDEME**[®] est assimilable à une aide d'Etat autorisée. En cas de cumul avec d'autres aides d'Etat, les sociétés bénéficiaires du fonds devront s'assurer que le total des financements publics ne dépasse pas les plafonds prévus par les encadrements communautaires



FIDEME[®] et maîtrise des risques

Les investissements du **FIDEME**[®] se répartiront selon trois classes de risques :

- 50% des investissements se porteront sur des projets à risques limités notamment en matière technologique et de revenus attendus.
- 25% des investissements se porteront sur des projets présentant un niveau d'incertitude plus élevé, par exemple sur la ressource et l'approvisionnement, mais toujours sans risque de contrepartie.
- 25% des investissements se porteront sur des projets pouvant contenir davantage encore d'incertitude sur l'un des aspects du projet (ressource, approvisionnement, technologie) mais les risques de contrepartie ou de marché devront rester limités.

Cette politique d'investissements est contractuelle et il est de la responsabilité de Iéna Environnement, vis à vis des investisseurs du **FIDEME**[®], de maintenir cette répartition.

Ce qu'il faut savoir pour obtenir un financement du **FIDEME**[®]



Les secteurs éligibles au **FIDEME**[®] :

LES ENERGIES RENOUVELABLES : éolien, hydraulique, géothermie, biomasse.

LA VALORISATION DES DÉCHETS

LES ÉQUIPEMENTIERS DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS : 10% maximum du fonds.

Votre interlocuteur privilégié : Iéna Environnement

Iéna Environnement est la société de gestion du **FIDEME**[®]. Elle est une filiale de CDC IXIS. Elle instruit tous les dossiers en toute indépendance et analyse leur éligibilité et leur viabilité. C'est elle qui décide de réaliser l'investissement après avis de l'ADEME.

L'équipe de Iéna Environnement est composée de banquiers spécialistes du financement de projets dans le secteur de l'environnement.

Comment faire instruire votre dossier ?

Votre dossier devra être envoyé directement chez Iéna Environnement et contenir les renseignements et documents figurant dans la feuille de renseignements jointe à cette plaquette.

L'analyse de votre dossier s'effectuera en trois phases dont les conclusions vous seront communiquées à chaque étape par Iéna Environnement :

- Iéna Environnement analysera d'abord le caractère éligible du projet en fonction notamment des objectifs du fonds (cf. page 1) et de sa viabilité intrinsèque.
- Un avis sera par la suite demandé à l'ADEME sur cette éligibilité.
- Votre projet sera ensuite noté par Iéna Environnement selon les critères classiques de risques utilisés pour le financement de projets (construction, exploitation, marché, juridiques et financiers, autres risques).

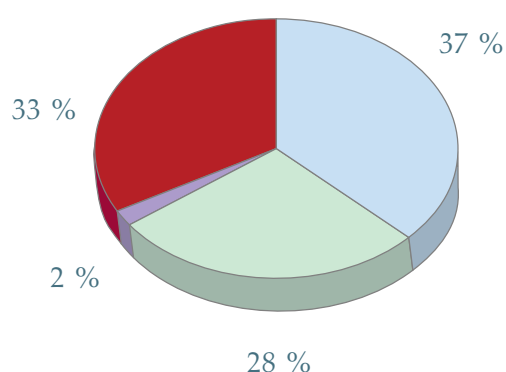
Un comité d'investissements statuera alors sur l'octroi d'un financement ainsi que des conditions juridiques et financières associées et ce, dans le respect de la politique d'investissements définie plus haut.

Les délais d'instruction seront rapides.

Comment déposer un dossier de demande de financement du **FIDEME**® ?



Les partenaires du **FIDEME**®



- Etablissements financiers à réseaux
 - Banca Verde (Groupe Monte dei Paschi di Siena)
 - Caisse des Dépôts et Consignations
 - Groupe Banque Populaire
 - Groupe Caisses d'Épargne
- Banques d'investissement
 - Banca OPI (Groupe San Paolo IMI)
 - CDC IXIS
- Fonds d'Investissements
- ADEME

Etablissements financiers à réseaux

Groupe Caisses d'Épargne

- Caisse Nationale
- Basse Normandie
- Midi-Pyrénées
- Poitou-Charentes

Groupe Banque Populaire

- Haut-Rhin
- Lorraine Champagne
- Nord de Paris
- Région Economique de Strasbourg
- Val de France

Caisse des Dépôts et Consignations

- Direction du Développement Local et des Participations
- Directions régionales

Pour transmettre un dossier :

Merci de contacter en priorité :

- *Directeur Général en charge des investissements* : PASCALE THÉVENOUX : p.thevenoux@cdcixis.com
- *Chargé d'investissements* : JÉRÔME ALMÉRAS : j.almeras@cdcixis.com

Vous pouvez également contacter :

- *Président* : SÉBASTIEN CLERC : s.clerc@cdcixis.com
- *Directeur Général* : PHILIPPE GERMA : p.germa@cdcixis.com



Société de Gestion Agréée par la COB N° GP O2 014 au capital de 300 000 €

254, boulevard Saint Germain - 75007 Paris - Tél. 01 40 49 63 20 - Fax : 01 40 49 20 58